

Le 1^{er} avril 2009

Par courrier électronique

Destinataires : Le Transporteur et tous les intéressés

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2**

Le 27 mars 2009, la Régie de l'énergie (la Régie) a reçu d'Hydro-Québec dans ses activités de Transport (le Transporteur) le complément de preuve demandé par la Régie dans sa décision procédurale D-2009-008, selon les délais révisés prescrits dans sa lettre du 20 mars 2009.

À la suite de ce dépôt, la Régie juge équitable de permettre aux intéressés de compléter, si nécessaire, leur demande d'intervention selon l'échéancier suivant :

- 9 avril 2009, 12h : Dépôt des compléments aux demandes d'intervention des intéressés
- 16 avril 2009, 12h : Commentaires du Transporteur sur les compléments aux demandes d'intervention
- 17 avril 2009, 16h : Répliques des intéressés aux commentaires du Transporteur

Par ailleurs, la Régie prévoit tenir une rencontre préparatoire le **30 avril 2009, à compter de 9h**, avec le Transporteur et les intervenants qui auront été reconnus au dossier. Un ordre du jour détaillé sera transmis aux participants avant la tenue de cette rencontre.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl